

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 Route du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le lundi 24 octobre 2022 selon convocation en date du 18 octobre 2022 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, M. Yves TERREE étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : M. TOVO, N. LAINEE, J. DURRENS, Y. TERREE, J. ROUSSEAU, B. MENOU, C. FLANQUART et N. RAYNON
Absents : L. JACQUES et A. MOLIE
Pouvoirs : J. DURRENS à M. GAYRAL
Excusés : J. DURRENS

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de séance du 19/09/2022
- Délibération 2022-040 : Autorisation à engager 25% des dépenses en investissement avant vote du BP 2023
- Délibération 2022-041 : Demande de subvention FST 2023 : Accessibilité des équipements publics
- Délibération 2022-042 : Modification de la délibération 2021-030 sur la validation du règlement de voirie communale et des voies communales
- Délibération 2022-043 : Désignation du correspondant Incendie et Secours
- Délibération 2022-044 : Vente d'une parcelle attenante à une voie communale
- Délibération 2022-045 : Validation de l'attribution de compensation définitive 2022
- Délibération 2022-046 : Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service relatif à la distribution d'Eau Potable et d'Assainissement collectif et non collectif
- Vie des commissions
- Questions diverses

Validation compte-rendu de séance du 19/09/2022

Le Maire met à approbation le PV du 19 septembre 2022. Le PV est adopté.

Délibération 2022-040 : Autorisation à engager 25% des dépenses en investissement avant vote du BP 2023

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-041 : Demande de subvention FST 2023 : Accessibilité des équipements publics

M. le Maire propose de solliciter le Fond de Solidarité Territoriale afin de couvrir une partie des dépenses concernant l'accessibilité des équipements publics.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-042 : Modification de la délibération 2021-030 sur la validation du règlement de voirie communale et des voies communales

M. le Maire informe le Conseil qu'afin de se mettre en conformité avec le tableau de classement de voirie, une nouvelle numérotation des voies communales a été entreprise, et qu'il est nécessaire de valider le nouveau tableau de classement de voirie.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-043 : Désignation du correspondant Incendie et Secours

Le Maire et ses Adjointes ne pouvant pas être candidats, M. B. MENOUE se propose comme candidat.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-044

Suite à l'alignement de la voie communale dénommée Chemin des Chenevières, la nouvelle emprise de la VC empiète sur le terrain de M. L. TESTUT.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver la vente de la parcelle B12 à M. TESTUT.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-045

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le montant définitif de l'attribution de compensation validé par l'Agglomération d'Agen pour l'année 2022.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-046

Le Conseil prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi par le syndicat EAU 47 pour l'année 2021. Le Conseil doit décider si M. le Maire peut assurer la mise à disposition au public de ce rapport.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8+1

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Vie des Commissions

1-Retour sur le conseil d'école du 8/11/2022

Des effectifs stables, les TAP sont positifs en effet l'organisation des intervenants est bien organisée et les contenus sont variés (sport, découverte de faune et de la flore, décoration, coloriage).

2- Cantine et frais alimentaires

Un point a été fait concernant les frais, le budget de 16 000 € sera dépassé. L'opération 1€ de l'Etat va compenser cette hausse. Pour la période de janvier à juillet 2022, on attend un versement de plus de 14 000 €.

Un protocole alimentaire doit être appliqué concernant 1 enfant. Nathalie LAINEE nous explique ce protocole.

3- Les ventes de terrains du lotissement

2 lots doivent être vendus assez rapidement et 1 troisième début novembre. Un 4^{ème} devrait intervenir fin novembre. Restera alors les 5 derniers lots. Il faudra attendre la validation des permis de construire. Normalement début 2023, on en verra le bout concernant toutes les ventes.

4- Projet VALECO

A la demande du conseil, M. le Maire a consulté le Conseil 47 concernant la validité de la délibération prise en septembre 2021. Afin d'étudier plus en détail les différents documents et informations en notre possession, nous nous sommes accordés sur le lundi 14 novembre 2022 à 20 H pour établir un projet de délibération afin d'abroger cette délibération de septembre 2021.

5- Le logement à côté de la mairie

Une discussion a déjà été engagée lors de notre dernier conseil municipal. Ce soir, il était nécessaire d'arrêter une décision sur l'utilisation de ce local. Une décision a été prise. Il s'agit de répondre à 3 questions, un endroit de plain-pied pour l'accès PMR, mettre en place un local dédié aux associations. Si une association est intéressée pour s'installer en permanence, elle n'aurait pas de subvention compte-tenu que les fluides seraient payés par la mairie. Enfin, installer une bibliothèque à disposition des administrés. Il faudra informer les associations de cette opération.